RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

UFR STAPS

Guide des études de Licence
2024-2025

Université de Caen Normandie

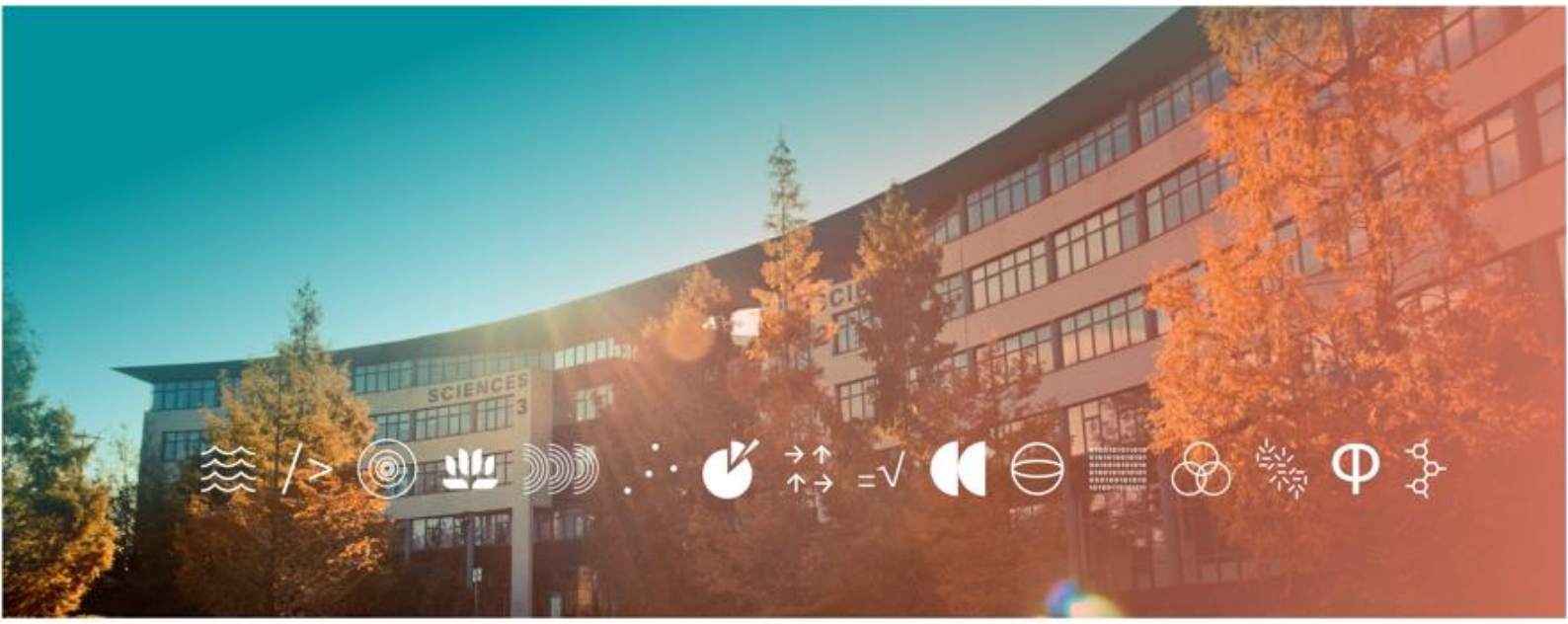

Table des matières

VOS INTERLOCUTEURS 4
La direction 4
Les référents 4
L'équipe scolarité 4
Les responsables pédagogiques 4
Licences 4
Les jurys 4
Masters 4
L'ORGANISATION DE LA FORMATION 5
Les objectifs de la formation 5
Description de l'offre de formation de Licence 5
La spécialité sportive 6
La carte professionnelle 6
Maquettes de formations 6
L1 STAPS SIMPLE/LAS 7
L2 STAPS mention Activités physiques adaptées et santé · APAS 8
L3 STAPS mention Activités physiques adaptées et santé · APAS 9
L2 STAPS mention Éducation et motricité · EM 10
L3 STAPS mention Éducation et motricité · EM 11
L2 STAPS mention Entrainement sportif · ES 12
L3 STAPS mention Entrainement sportif · ES 13
L2 STAPS mention Ergonomie du sport et performance motrice · ESPM 14
L3 STAPS mention Ergonomie du sport et performance motrice · ESPM 15
L2 STAPS mention Management du sport · MDS 16
L3 STAPS mention Management du sport · MDS 17
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 18
Inscription dans les APSA 18
Accidents du travail 18
Absence aux enseignements 18
Dispense de pratique 18
Stages 19
Réorientations 19
Conditions d'obtention du diplôme 19
Validation 20
Deuxième session 20
Cas particulier des APSA : 21
Progression – Ajourné autorisé à continuer 21

Modalités de contrôle des connaissances 21
Sessions d'examens 21
Absence aux examens 21
Les régimes spéciaux d'études 21
Étudier à l'étranger 22
Le Département de Sportif de Haut Niveau 23
Calendrier universitaire 24
Inscriptions 24
Réussir en licence : dispositifs 24
S'informer dans l'UFR et sur le Web 24
Vie numérique 24
Messagerie Unicaen – Zimbra 25
Plateforme de formation en ligne - ECAMPUS 25
Espace numérique de travail - ENT 25
Léocarte 26
Les associations étudiantes de l'UFR STAPS 27
2APES 27
BDE STAPS Caen 27
ERGO CAEN 28
Les services ressources 29
LES LIEUX DE COURS 31
Plan du campus 2 31
Les lieux de cours au campus 2Le gymnase de l'avant-garde 32
Le SUAPS 33
Le PFRS 35
Plan des campus de Caen 36
FAQ 37
L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 37
L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE 37
LA CARTE ÉTUDIANTE 37
LES EMPLOIS DU TEMPS 38
LES EXAMENS ET RÉSULTATS 38
QUESTIONS DIVERSES 39
Sigles 40

VOS INTERLOCUTEURS

La direction

Directeur de l'UFR : Ivan BELLAUNAY

Directeur adjoint de l'UFR : Fabrice DOSSEVILLE

Directeur administratif de l'UFR : Judicaël CAMUS

Directeur des études : Jean-Marc LEMONNIER

Les référents

Référent Handicap, SHBN et RSE : Thierry BLANLUET

Référente International : Élodie PARISSE

Référents de la formation professionnelle :

Référent pédagogique : Laure LEJEUNE

Référent technique : Joachim SAUVAGE

Coordonnées :

Direction :
staps.direction@unicaen.fr

Scolarité :
scolarite.staps@unicaen.fr

Formation professionnelle :
staps.fc@unicaen.fr

Service financier :
staps.missions@unicaen.fr

L'équipe scolarité

Responsable de scolarité : à venir

Gestionnaires de scolarité :

Licence 1 : à venir

Licence 2 : Sabrina DAVID

Licence 3 : Émilie BAZEILLE

Masters : Joachim SAUVAGE

Les responsables pédagogiques

Licences

Licence 1 STAPS Simple/LAS: Fabrice DOSSEVILLE

Mention Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) : Antoine GAUTHIER

Mention Education et Motricité (EM) : Marion GUILLOIS (L2) et Pauline YVARD (L3)

Mention Entrainement Sportif (ES) : Philippe BREYSACHER

Mention Ergonomie du Sport et Performance Motrice (ESPM) : Bruno MANTEL

Mention Management du Sport (MDS) : Fanny LE MANCQ

Masters

Master Activités Physiques Adaptées et Santé :

Master 1 : Leslie DECKER

Master 2 : Pascale LECONTE

Master Ergonomie :

Master 1 : Francine THULLIER

Master 2 : Elise FAUGLOIRE

Master Management du Sport :

Master 1 : Ludovic LESTRELIN

Master 2 : Boris HELLEU

Master Entraînement et optimisation de la performance sportive :
Master 1 : Philippe BREYSACHER & Fabrice DOSSEVILLE
Master 2 : Philippe BREYSACHER & Fabrice DOSSEVILLE

Les jurys

Les membres des jurys sont nommés pour chaque année universitaire.

Vous trouverez sur le site de l'UFR STAPS la liste des membres des jurys dans la rubrique « Scolarité/ Documents ».

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation

L'UFR STAPS de Caen propose les 5 mentions de licence STAPS. Elles ont pour objectifs de développer chez les étudiants des connaissances approfondies concernant les activités physiques, sportives et artistiques (APSA), dans toutes leurs dimensions et de contribuer à leur culture générale par une formation pluridisciplinaire ancrée sur les APSA.

Les licences STAPS sont conçues pour répondre aux différents types de projets construits par l'étudiant, à savoir :

- Acquérir une culture de niveau universitaire dans les STAPS,
- Faciliter la professionnalisation à l'issue de la licence STAPS,
- Préparer divers concours de la fonction publique à l'issue de la licence STAPS,
- Poursuivre des études supérieures dans le cadre d'un Master proposé par les établissements universitaires normands, notamment les Masters STAPS délivrés par les universités de Caen Normandie, de Rouen Normandie et de l'INSPE de Caen.

Pour atteindre ces objectifs :

- La formation réunit des contenus d'enseignements scientifiques pluridisciplinaires, une connaissance théorique des APSA ainsi que différentes modalités de pratique (éducative, compétitive, associative, de loisir, du monde professionnel…), des outils et méthodes permettant aux étudiants une utilisation optimale des ressources de l'université (en matière d'informatique, de langue, etc.) et une maîtrise de compétences méthodologiques liées au champ des APSA.
- Les 2 premiers semestres de la formation de Licence sont communs aux 5 mentions proposées. Ils mettent l'accent sur les enseignements de tronc commun permettant d'établir au début de la formation une base de connaissances solide. Au cours des 4 semestres suivants, la proportion de ces enseignements de tronc commun s'estompe progressivement au profit des enseignements spécifiques à chaque mention. Au cours des 4 derniers semestres de formation figurent :
  - Des enseignements de méthodologie universitaire communs ou spécifiques aux 5 mentions.
  - Des unités d'enseignement de spécialisation variées et adaptées aux projets de formation et professionnels des étudiants.

Chaque mention a également des objectifs de formation spécifiques et adaptés à différents projets de formation et professionnels futurs.

Les objectifs et finalités de chaque diplôme ont été définis en lien direct avec ceux de la fiche RNCP référente (https://www.francecompetences.fr/)

Description de l'offre de formation de Licence

La licence mention STAPS se déroule sur trois années de formation organisées en six semestres de 250 heures chacun. Elle est délivrée sur la base de la validation de 180 ECTS (60 ECTS par année, soit 30 par semestre, soit 6 par UE).

L'offre de formation de Licence STAPS se décline en cinq mentions. Elle comporte un tronc commun (scientifique et méthodologique) en L1 à l'ensemble des diplômes ce qui garantit la possibilité de réorientation des étudiants au cours de leur formation et des enseignements spécialement orientés vers la diversité des projets et débouchés.

A partir du semestre 3, des enseignements se répartissent au sein des mentions proposées :

- Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)
- Éducation et Motricité (EM)
- Entraînement Sportif (ES)
- Ergonomie du Sport et Performance Motrice (ESPM)
- Management du sport (MDS)

Cette formation fait partie des Licences accès santé (L.AS) de l'université de Caen Normandie permettant de postuler aux études de santé (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie).

Au cours des semestres 5 et 6, l'étudiant doit réaliser un mémoire de recherche ou un mémoire de stage qui doit obligatoirement être présenté (soutenance) dans la mention demandée.

La spécialité sportive

L'enseignement de « Spécialité sportive » représente un temps fort de la formation à l'UFR STAPS de Caen.

A partir des connaissances technologiques et culturelles dans son APSA de prédilection, l'étudiant va réinvestir toutes les connaissances scientifiques en Sciences de la Vie et Sciences Humaines et Sociales. Les approches méthodologiques de l'oral et de l'écrit y seront très variées ainsi que l'utilisation des outils numériques et audiovisuels.

C'est le lieu par excellence, pour construire les passerelles « théorie/pratique ».

L'ensemble de ces enseignements correspond à :

- 200h de formation pour les mentions EM et ES (Semestres 3, 4, 5 et 6)
- 150h de formation pour les mentions MDS et ESPM (Semestres 3, 4 et 5)
- 100h de formation pour la mention APAS (Semestres 3 et 4)

L'UFR STAPS de Caen propose un panel d'APSA de Spécialité qui est un des plus large de toutes les UFR STAPS de France avec 14 activités au choix.

Retrouvez la présentation des spécialités sportives sur E-campus dans l'espace de cours PPP.

La carte professionnelle

Selon le Code du Sport, si vous êtes titulaires d'un DEUG, ou d'une licence STAPS (selon le parcours effectué), sachez que vous pouvez prétendre à l'obtention de la carte professionnelle d'éducateur sportif.

Retrouvez les informations concernant l'obtention de la carte professionnelle sur le site de l'UFR STAPS dans la rubrique « Diplômes, relevés de notes et certifications ».

Maquettes de formations

Légende :	
	Enseignement mutualisé
	Enseignement spécifique
	APSA

Licence 1 – Tronc commun de formation

Année 2024-2025

Semestre 1

UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5
APSA 1 et 2 Disciplinaire	**APSA 3 et 4 Disciplinaire**	**Sciences Sociales Disciplinaire et transversale**	**Sciences Humaines Disciplinaire et transversale**	**Sciences Vie ou Mineure santé Personnalisée**
Demi-promo A Athlétisme Football ou rugby **Demi-promo B** Gymnastique Natation 18h TP, 7h CM par activité	**Demi-promo A** TT ou badminton Combat préhension ou percussion **Demi-promo B** VB/BB/HB (2 parmi 3) 18h TP, 7h CM par activité	**Introduction à la sociologie du sport** 20h CM **Histoire des APS** 18h CM **Méthodologie de l'écrit** 12h TD	**Psychologie générale** 30h CM + 8h TD **PPP** 4h CM + 8hTP	**Anatomie** 21h CM + 4h TD **Physiologie Générale** 21h CM + 4h TD ---------- **STAPS L.AS *** Mineure Santé 50h

Semestre 2

UE 6	UE 7	UE 8	UE 9	UE 10
APSA 5 et 6 Disciplinaire	**APSA 7 et 8 Disciplinaire**	**Sciences Humaines et Sociales Disciplinaire**	**Sciences Vie Disciplinaire**	**Personnalisée**
Demi-promo A Gymnastique Natation **Demi-promo B** Athlétisme Football ou rugby 18h TP, 7h CM par activité	**Demi-promo A** VB/BB/HB (2 parmi 3) **Demi-promo B** TT ou badminton Combat préhension ou percussion 18h TP, 7h CM par activité	**Sociologie et anthropologie des pratiques corporelles** 20h CM **Histoire des APS** 18h CM **Psychologie du développement** 18h CM + 4h TD	**Anatomie** 14h CM + 2h TP **Physiologie de l'exercice** 18h CM + 6h TP **Anglais** 10h TD	**PPP** 2h30 CM + 7h30 TP **Expression orale et argumentation** 10h TD **Approches transdisciplinaires du corps** 9h CM **Méthodologie de l'écrit** 12h TD ---------- **STAPS L.AS *** Mineure Santé 50h

RÈGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 1 validé si (UE1+UE2+UE3+U4+UE5) / 5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S2*)
Semestre 2 validé si (UE6+UE7+UE8+U9+UE10) / 5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S1*)

*Le contenu pédagogique et les modalités d'évaluation de la mineure santé, ainsi que les conditions d'accès aux études de santé (MMOPK) relèvent de l'UFR SANTÉ.

Licence Activité Physiques Adaptées et Santé

Année 2024-2025

Semestre 3 APAS

UE 11	UE 12	UE 13	UE 14	UE 15
Disciplinaire mutualisé	**Disciplinaire mutualisé**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Analyse du mouvement et du geste sportif 16h CM + 2h TD + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Psychologie cognitive** 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM)*	**Champs d'apprentissage 5 en EPS** 14h CM + 36h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, MDS)*	**Statistiques TICE** 20h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, ES, MDS)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Régulations physiologiques 20h CM + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Identification des publics spécifiques** 22h CM + 4h TD		**Projet tutoré** 15h TD **Anglais** 14h TD	**Stage non obligatoire**

Semestre 4 APAS

UE 16	UE 17	UE 18	UE 19	UE 20
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Contrôle et apprentissage moteur 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Handicap et APSA** 14h CM + 8h TD + 3h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM, ES)*	**Danse** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM)*	**Nutrition adaptée** 10h CM + 10h TP	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Neurosciences 17h CM + 8 h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Théories sociales et psychosociales de la santé** 10h CM	**Escalade** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, MDS)*	**Biomécanique** 20h TD	**Stage non obligatoire**
	Réseaux de santé éthique et déontologie 10h CM		**Projet tutoré** 15h TD	

RÈGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 3 APAS validé si (UE11+UE12+UE13+UE14+UE15)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S4)*

Semestre 4 APAS validé si (UE16+UE17+UE18+UE19+UE20)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S3)*

Licence Activité Physiques Adaptées et Santé

Année 2024-2025

Semestre 5 APAS

UE 21	UE 22	UE 23	UE 24	UE 25
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Pré-professionnelle**
Physiologie sensorielle perception et action 20h CM + 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES)*	**Vieillissement** 12h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM)*	**Communication et publics spécifiques** 12h CM + 12h TP	**Méthodologie de la recherche** 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, MDS)*	**PPE adapté** 8h CM + 24h TP
			Méthodologie de la recherche en APAS 10h TD	**APA APPN/ Handisport collectif** 6h CM + 18h TP
Méthodologie et stage 10h CM + 6h TP	**Régulation des fonctions physiologiques** 12h CM + 4h TD	**Intervention en APA auprès de publics spécifiques** 20h TP + 2h CM	**Anglais** 20h TD	**Pré-mémoire**
	Cycle de conférences : troubles fonctionnelles et métaboliques 18h CM		**Méthodologie démarche projet professionnel** 8h TD	

Semestre 6 APAS

UE 26	UE 27	UE 28	UE 29	UE 30
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Pré-professionnelle**
Observation et évaluation des capacités des personnes 5h CM	**Méthodes d'accompagnement** 10h CM + 10h TD	**Interactions sociales et dynamiques collectives** 14h CM + 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Méthodologie de la démarche projet pré-professionnel** 8h TD	**Activités nautiques adaptées / Sports adaptés** 8h CM + 24h TP
Planification 5h CM	**Evaluation de la prise en charge** 10h CM + 10h TP			**Analyse des données de stage** 4h CM + 8h TP
Réentrainement et réadaptation 10h CM	**Pédagogie et didactique en APA** 8h CM + 8h TD	**APA mise en situation pédagogique** 8h CM + 20h TP	**ETP / Education à la santé / parcours de soin** 26h CM + 14h TD	**Stage / mémoire**
Mise en situation 16h TD + 14h TP				

Stage obligatoire : durée minimum 150h

RÈGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 5 APAS validé si (UE21+UE22+UE23+UE24+UE25)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S6)*
Semestre 6 APAS validé si (UE26+UE27+UE28+UE29+UE30)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S5)*

Licence Education Motricité

Année 2024-2025

Semestre 3 EM

UE 11	UE 12	UE 13	UE 14	UE 15
Disciplinaire mutualisé	**Disciplinaire mutualisé**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Initiation à la recherche en sciences de l'éducation / sciences de l'intervention 15h CM + 12h TD	**Fondements de l'enseignement** 18h CM + 12h TD	**Escalade** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, MDS)*	**Analyse du mouvement et du geste sportif** 16h CM + 2h TD + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Sauvetage 7h CM + 18h TP	**L'enseignant dans sa classe** 8h CM + 16h TD	**Danse** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, MDS)*	**Anglais** 20h TD *Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)*	**Stage non obligatoire**

Semestre 4 EM

UE 16	UE 17	UE 18	UE 19	UE 20
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
L'éducation des corps 16h CM	**Contrôle et apprentissage moteur** 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Champs d'apprentissage 5 en EPS** 14h CM + 36h TP *Enseignement mutualisé (ES, EM)*	**Gestion d'une AS** 11h CM + 6h TD + 12h TP (structures ext coventionnées)	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Institutions politiques et éducatives 16h CM	**Handicap et APSA** 14h CM + 8h TD + 3h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM, ES)*		**Du projet à la situation d'apprentissage** 15h CM + 10h TD	**Stage non obligatoire**
Méthodologie de l'UE 14h TD				

RÈGLE DE COMPENSATION : GROUPEMENTS D'UE

La compensation s'effectue par groupement d'UE à l'année :
Bloc A = UE13, UE15, UE18 et UE20
Bloc B = UE11, UE12, UE14, UE16, UE17 et UE19
Les deux Blocs ne se compensent pas entre eux.

Licence Education Motricité

Année 2024-2025

Semestre 5 EM

UE 21	UE 22	UE 23	UE 24	UE 25
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Pré-professionnelle**
Epistémologie des sciences sociales 18h CM *Enseignement mutualisé (EM, MDS)*	**Méthodologie de l'introduction en écrit 2 et finalités institutionnelles de l'EPS** 30h CM + 16h TD	**2 SUR 3 AU CHOIX** **1)Enseigner l'EPS à l'école primaire** 7h CM + 18h TP **2)APSA pôle acrobatique ou artistique** 7h CM + 18h TP **3)APSA démarquage ou VB/raquettes** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)*	**APSA et Contenus d'Enseignement** 40h TD **Rapport d'étape / Stage** 16h TD
Histoire de l'EP 15h CM				
Méthodologie de l'écrit 1 15h TD				

Semestre 6 EM

UE 26	UE 27	UE 28	UE 29	UE 30
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Pré-professionnelle**
Epistémologie des savoirs scolaires 15h CM	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES)*	**APSA Terre et mer** 7h CM + 18h TP **1 SUR 3 AU CHOIX** **1)Concours de la FPT** 10h CM + 15h TD *Enseignement mutualisé (EM, ES)* **2)APSA Aquathlon** 7h CM + 18h TP **3)APSA démarquage ou VB/raquettes** 7h CM + 18h TP	**Anglais** 20h TD **Méthodologie de l'argumentation en écrit 2 et expertise de l'enseignant** 24h CM + 18h TD	**APSA et Contenus d'Enseignement** 30h TD **Mémoire / Stage** 6h CM + 4h TD
Histoire de l'EP 15h CM				
Méthodologie de l'écrit 1 18h TD				

STAGE OBLIGATOIRE : 75h en établissement scolaire

RÈGLE DE COMPENSATION : GROUPEMENTS D'UE

La compensation s'effectue par groupement d'UE à l'année :

Bloc A = UE23, UE24, UE27 et UE28

Bloc B = UE21, UE22, UE25, UE26, UE29 et UE30

Les deux Blocs ne se compensent pas entre eux.

Licence Entrainement Sportif

Année 2024-2025

Semestre 3 ES

UE 11	UE 12	UE 13	UE 14	UE 15
Disciplinaire mutualisé	**Disciplinaire mutualisé**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Analyse du mouvement et du geste sportif 16h CM + 2h TD + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Psychologie du sport et de l'activité physique** 12h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (ES, MDS)*	**Course d'orientation** 7h CM + 18h TP	**Statistiques TICE** 20h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, ES, MDS)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Régulations physiologiques 20h CM + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Méthodologie d'analyse d'une APS, modélisation et mesure de la performance"** 10h CM + 10h TD	**Danse** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, MDS)*	**Anglais** 20h TD Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)	
	Projet tutoré – Mise en stage obligatoire 6h CM + 4h TD		**Gestion d'une AS** 6h CM + 4h TD	

Semestre 4 ES

UE 16	UE 17	UE 18	UE 19	UE 20
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Contrôle et apprentissage moteur 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Gestion d'une AS** 6h CM + 4h TD	**Champs d'apprentissage 5 en EPS** 14h CM + 36h TP *Enseignement mutualisé (ES, EM)*	**Handicap et APSA** 14h CM + 8h TD + 3h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM, ES)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Neurosciences 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Connaissance du haut niveau, structures et carrières sportives** 10h CM + 10h TD		**Méthodologie et planification de l'entrainement** 15h CM + 4h TD + 6h TP	**Stage obligatoire**
	Du projet à la construction de séance d'entraînement 10h CM + 10h TD			

STAGE OBLIGATOIRE : 50h

REGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 3 ES validé si (UE11+UE12+UE13+UE14+UE15)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S4)*

Semestre 4 ES validé si (UE16+UE17+UE18+UE19+UE20)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S3)*

Licence Entrainement Sportif

Année 2024-2025

Semestre 5 ES

UE 21	UE 22	UE 23	UE 24	UE 25
Disciplinaire mutualisé	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée**
Biomécanique 20h TD *Enseignement mutualisé (ES, ESPM)*	**Dopage, addictions et vulnérabilités** 10h CM + 8h TD	**APSA démarquage ou VB/raquettes** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES)*	**Méthodologie de l'observation et technologie spécifique** 12h CM + 8h TD	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)
Physiologie sensorielle perception et action 20h CM + 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES)*	**Fatigue – Récupération sportive** 10h CM + 4h TD + 4h TP	**APSA Préparation physique musculation** 7h CM + 18h TP	**Anglais spécifique ES** 20h TD	
	Nutrition sportive 10h CM + 4h TD		**Méthodologie de la recherche** 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, MDS)*	**Stage obligatoire**
			Rapport d'étape / Mémoire	

Semestre 6 ES

UE 26	UE 27	UE 28	UE 29	UE 30
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée / Pré-professionnelle**
Emotions et stress 14h CM + 6h TD *Enseignement mutualisé (ES, ESPM)*	**Préparation mentale** 13h CM + 12h TD	**1 SUR 2 AU CHOIX** **1)APSA aquathlon** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES)*	**Concours de la FPT** 7h CM + 10h TD + 8h TP (structures externes conventionnées) *Enseignement mutualisé (EM, ES)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES)*
Interactions sociales et dynamiques collectives 20h CM + 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Préparation physique** 13h CM + 12h TD	**2) APSA Terre et mer** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES)* **Conférences Séminaires** 25h TD	**Méthodologie en audiovisuel et TICE** 8h CM + 12h TD	**Stage obligatoire**
			Méthodologie de la recherche en ES – Mémoire de stage 5h CM	

STAGE OBLIGATOIRE : 150h

RÈGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 5 ES validé si (UE21+UE22+UE23+UE24+UE25)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S6)*

Semestre 6 ES validé si (UE26+UE27+UE28+UE29+UE30)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S5)*

Licence Ergonomie du Sport et Performance Motrice

Année 2024-2025

Semestre 3 ESPM

UE 11	UE 12	UE 13	UE 14	UE 15
Disciplinaire mutualisé	**Disciplinaire mutualisé**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Analyse du mouvement et du geste sportif 16h CM + 2h TD + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Gestion des APSA et Santé** 18h CM + 7h TD *Enseignement mutualisé (ESPM, MDS)*	**Champs d'apprentissage 5 en EPS** 14h CM + 36h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, MDS)*	**Statistiques TICE** 20h TD Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, ES, MDS)	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)
Régulations physiologiques 20h CM + 6h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Psychologie cognitive** 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM)*		**Anglais** 20h TD Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)	**Stage non obligatoire**
			Introduction à l'ergonomie 10h CM	

Semestre 4 ESPM

UE 16	UE 17	UE 18	UE 19	UE 20
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Contrôle et apprentissage moteur 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, EM)*	**Handicap et APSA** 14h CM + 8h TD + 3h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM, ES)*	**Danse** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM)*	**Statistiques niveau 2** 14h TP	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Neurosciences 17h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Milieux extrêmes et contraignants et conception de matériaux de protection** 10h CM + 5h TD + 10h TP	**Course d'orientation** 7h CM + 18h TP	**Santé et performance en milieu professionnel** 10h CM + 8h TD	**Stage non obligatoire**
			Ergonomie du matériel 10h CM + 2h TD + 6h TP	

RÈGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 3 ESPM validé si (UE11+UE12+UE13+UE14+UE15)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S4)*
Semestre 4 ESPM validé si (UE16+UE17+UE18+UE19+UE20)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S3)*

Licence Ergonomie du Sport et Performance Motrice

Année 2024-2025

Semestre 5 ESPM

UE 21	UE 22	UE 23	UE 24	UE 25
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Personnalisée / Pré-professionnelle**
Biomécanique 20h TD *Enseignement mutualisé (ES, ESPM)*	**Vieillissement** 12h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM)*	**Adaptations aux publics spécifiques** 15h CM + 6h TD + 4h TP	**Méthodologie de la recherche** 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, MDS)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)*
Démarche de conception 16h CM + 9h TD	**Chronobiologie et sommeil** 10h CM + 5h TD	**Intervention ergonomique** 10h CM + 10h TD	**Anglais** 20h TD	**Préparation du stage / Pré-mémoire** 10h TD
	Chronopsychologie 10h CM + 5h TD		**Méthodes qualitatives** 8h CM + 12h TP	

Semestre 6 ESPM

UE 26	UE 27	UE 28	UE 29	UE 30
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Personnalisée / Pré-professionnelle**
Interactions sociales et dynamiques collectives 20h CM + 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM)*	**Pratiques physiques d'entretien** 7h CM + 18h TP	**Contrôle Moteur 2** 14h CM + 4h TD + 7h TP	**Statistiques niveau 3** 25h TD	**Méthodologie de la recherche 2** 6h CM + 8h TD + 6h TP
			Conception 3D 15h TD	
Emotions et stress 14h CM + 6h TD *Enseignement mutualisé (ESPM, ES)*	**Systèmes sensoriels et ambiances physiques** 12h CM + 13h TD	**Techniques de réalité virtuelle** 6h CM + 4h TD + 16h TP	**Evolution des matériaux pour la conception et l'optimisation de la performance sportive** 20h CM	**Stage obligatoire**

STAGE OBLIGATOIRE : 60h en laboratoire de recherche

RÈGLE DE COMPENSATION : INTÉGRALE

Semestre 5 ESPM validé si (UE21+UE22+UE23+UE24+UE25)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S6)*
Semestre 6 ESPM validé si (UE26+UE27+UE28+UE29+UE30)/5 ≥ 10/20 (*ou par compensation avec S5)*

Licence Management du Sport

Année 2024-2025

Semestre 3 MDS

UE 11	UE 12	UE 13	UE 14	UE 15
Disciplinaire mutualisé	**Disciplinaire mutualisé**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Introduction au management du sport 15h CM	**Psychologie du sport et de l'activité physique** 12h CM + 8h TD *Enseignement mutualisé (ES, MDS)*	**Champs d'apprentissage 5 en EPS** 14h CM + 36h TP *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, MDS)*	**Statistiques TICE** 20h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ESPM, ES, MDS)*	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Sport et travail 18h CM + 10h TD	**Gestion des APSA et Santé** 18h CM + 7h TD *Enseignement mutualisé (ESPM, MDS)*		**Anglais** 20h TD *Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)*	**Stage non obligatoire**
	Le marché du sport-santé bien-être 7h CM		**Culture numérique – CEMU** 15h TD	

Semestre 4 MDS

UE 16	UE 17	UE 18	UE 19	UE 20
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**APSA de polyvalence**	**Transversale**	**Personnalisée : APSA de spécialité**
Connaissance des organisations 21h CM + 4h TD	**Comptabilité et finances** 21h CM + 4h TD	**Danse** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ESPM)*	**Anglais niveau 2** 20h TD	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (APAS, EM, ES, ESPM, MDS)*
Economie et organisation des entreprises 21h CM + 4h TD	**Droit du sport** 21h CM + 4h TD	**Escalade** 7h CM + 18h TP *Enseignement mutualisé (APAS, MDS)*	**Expression orale** 10h TD	**Stage non obligatoire**
			Méthodologie et démarche scientifique 10h CM + 10h TD	

RÈGLE DE COMPENSATION : GROUPEMENTS D'UE

La compensation s'effectue par groupement d'UE à l'année :

Bloc A = UE13, UE15, UE18 et UE20

Bloc B = UE11, UE12, UE14, UE16, UE17 et UE19

Les deux Blocs ne se compensent pas entre eux.

Licence Management du Sport

Année 2024-2025

Semestre 5 MDS

UE 21	UE 22	UE 23	UE 24	UE 25
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Pré-professionnelle**
Méthodologie de la recherche 10h TD *Enseignement mutualisé (APAS, ES, ESPM, MDS)*	**Théorie de la communication de masse** 21h CM + 4h TD	**Politique de l'Etat** 21h CM + 4h TD	**Statistiques niveau 2** 15h TD + 15h TP	**APSA de spécialité** 26h TD + 24h TP *Enseignement mutualisé (EM, ES, ESPM, MDS)*
Savoir lire et analyser un texte scientifique 15h TD				
Epistémologie des sciences sociales 18h CM *Enseignement mutualisé (EM, MDS)*	**Etude des processus et des techniques de communication** 21h CM + 4h TD	**Politique des collectivités territoriales** 21h CM + 4h TD	**Anglais niveau 3** 20h TD	**Préparation au stage**
Méthodologie spécifique 7h TD				

Semestre 6 MDS

UE 26	UE 27	UE 28	UE 29	UE 30
Disciplinaire	**Disciplinaire**	**Disciplinaire**	**Transversale**	**Pré-professionnelle**
Introduction aux sciences de gestion 16h CM + 4h TD	**Introduction à l'économie du sport** 16h CM + 4h TD	**Animation touristique et évènementielle des territoires** 24h CM + 6h TD	**APSA Préparation physique musculation** 7h CM + 18h TP	**Stage recherche et mémoire**
Fiscalité des organisations sportives 16h CM + 4h TD	**Marketing et consommation** 24h CM + 6h TD	**Conférences des acteurs du développement territorial** 20h CM	**Les associations sportives : des organisations hybrides** 21h CM + 4h TD	**Méthodes et techniques de l'enquête** 20h TD
Projets tutorés 10h TD				

STAGE OBLIGATOIRE : 75h minimum

RÈGLE DE COMPENSATION : GROUPEMENTS D'UE

La compensation s'effectue par groupement d'UE à l'année :
Bloc A = UE21, UE24, UE28 et UE30
Bloc B = UE22, UE23, UE25, UE26, UE27 et UE29
Les deux Blocs ne se compensent pas entre eux.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Inscription dans les APSA

Les étudiants sont tenus de respecter les règles d'offre et de choix d'APSA de chaque semestre de la Licence.

L'inscription dans les APSA de polyvalence en L1 et L2 ne relèvent pas d'un choix de l'étudiant.

L'APSA de spécialité est choisie en licence 2 par l'étudiant (sauf cas d'admissions en L3 – transferts et validations d'études) et en accord avec le responsable de l'enseignement. Une demande de changement de spécialité durant le cursus est possible dans les situations suivantes :

- Entre le semestre 3 et le semestre 4 ET entre la L2 et la L3

sous réserve de l'accord de l'enseignant de la spécialité d'accueil. Un formulaire est à renseigner et à déposer auprès de la scolarité.

Il n'est pas possible de demander un changement de spécialité entre le S5 et le S6.

En cas de situation particulière n'entrant pas dans ces conditions, la commission APSA étudiera la demande.

Accidents du travail

Les accidents survenus en cours de pratique ou en TP sont considérés comme des accidents du travail. Ces accidents doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration d'accident auprès de la scolarité dans les plus brefs délais. Si nécessaire, la déclaration peut être effectuée par un proche ou par un enseignant. Les frais sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale. Il est recommandé de faire ce type de déclaration même si au premier abord l'accident semble être sans conséquence importante

Absence aux enseignements

Les unités d'enseignement incluent des Cours Magistraux (CM), des Travaux Dirigés (TD) ou des Travaux Pratiques (TP). La présence aux TD et TP est **obligatoire**. Toute absence doit donc être justifiée auprès de l'enseignant concerné et de la scolarité (en format papier ou par mail à scolarite.staps@unicaen.fr).

En cas d'absence, pour ne pas être pénalisé, l'étudiant doit obligatoirement fournir l'original du certificat médical (ou autre justificatif de l'absence) **à l'accueil dans les 48 heures**. Ne pas oublier d'y faire figurer le nom et la promotion.

Dispense de pratique

La **présence** au cours reste obligatoire pour les étudiants dispensés dans la mesure où l'étudiant est apte à se déplacer.

Les étudiants dispensés devront présenter leur certificat médical à leurs enseignants et le téléverser dans un délai de 48h après le début de la dispense sur l'application mes-dispenses.unicaen.fr. Tout document téléversé hors délais ne sera pas accepté, sauf situation exceptionnelle (hospitalisation par exemple).

Le certificat médical devra préciser les pratiques sportives pour lesquelles l'étudiant est dispensé. Dans le cas contraire, l'étudiant sera dispensé de l'intégralité des pratiques sportives.

Stages

Le volume de stage obligatoire associé à chacune des mentions doit être réalisé dans le cadre d'une convention de stage établie entre la structure d'accueil et l'université de Caen Normandie.

L'absence de convention signée préalablement au stage ou l'absence de réalisation du stage dans les conditions prévues par la convention et par le règlement des études de l'établissement entraine la note de 0/20 au mémoire et à la soutenance du mémoire.

Les conventions de stage doivent être présentées **en scolarité 15 jours avant le début de stage.**

Circuit de signature :

1) Le représentant légal de mon organisme d'accueil
2) Le tuteur de mon stage dans l'organisme ou service d'accueil
3) Mon enseignant référent ou responsable de stage
4) Moi-même
5) La direction de l'UFR

ATTENTION :

- Les conventions à signer par la direction doivent être déposées uniquement en scolarité avec l'ensemble des signatures et en 3 exemplaires
- Aucune convention ne sera signée par la direction de l'UFR après le début d'un stage. En cas de non-respect de cette règle, l'étudiant(e) devra réaliser une nouvelle convention et/ou un nouveau stage.

Réorientations

En cas de projet de réorientation, l'étudiant(e) doit prendre contact avec le service de scolarité.

Conditions d'obtention du diplôme

L'obtention de la Licence nécessite l'acquisition de 180 ECTS lors des 3 années, à raison de 60 ECTS par année. Chaque année est composée de 10 unités d'enseignements (UE) capitalisables et comptent pour 6 ECTS chacune. Chaque unité est composée d'un ensemble cohérent d'enseignements dont certains sont obligatoires et d'autres à choisir dans une liste pré-établie, permettant à l'étudiant de construire un parcours de formation en fonction de son projet personnel et professionnel tout en garantissant une cohérence pédagogique forte.

Le diplôme de licence s'obtient :

- Par acquisition de chaque unité d'enseignements constitutive du diplôme (note ≥10/20)
  ou
- Par application des modalités de compensation définies pour chaque mention :

Au sein d'une unité d'enseignement

La compensation s'effectuera entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés.

Au sein d'un semestre
Sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés, et en fonction des mentions, la compensation s'effectuera entre les 5 UE qui composent le semestre (L1, L2 et L3 APAS, ES et ESPM)

Entre 2 semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6) - soit entre les 5 UE de chacun des deux semestres (moyenne des deux semestres, chaque semestre étant calculé par compensation entre les 5 UE qui le composent) : L1, L2 et L3 APAS, ES et ESPM

Il n'y a pas de compensation sur les années par regroupement cohérent d'UE dites « Par blocs » : L2 et L3 EM et MDS. Chaque bloc doit être obtenu à l'année avec une note >= 10/20. Si l'un de deux blocs à l'année n'est pas validé, alors toutes les EC non validées des UE non validées du ou des bloc-s non validé-s sont à repasser en session 2.

Validation

Une année est validée lorsque l'étudiant valide chaque UE qui la composent ou par compensation entre des UE selon les règles définies par le présent règlement et les MCC propres à la formation. Le nombre de crédits ECTS est de 60 pour l'ensemble d'une année.

Un diplôme obtenu confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme. Tout étudiant ayant obtenu un semestre (compensation intégrale) obtient les ECTS qui leurs sont affectés. Dans le cas contraire, seuls sont acquis les ECTS correspondant aux UE validées, c'est-à-dire celles où l'étudiant a obtenu la moyenne. Les UE capitalisées ainsi que les semestres validés sont définitivement acquis.

A chaque fin de session se déroule un jury de délibération annuelle.

Deuxième session

Dans le cas d'un semestre ou d'une année par groupement d'UE non validé, l'étudiant repasse obligatoirement en deuxième session le ou les éléments constitutifs pour lesquels la note finale obtenue est inférieure à 10/20 dans les unités d'enseignement non acquises, selon les modalités de contrôle des connaissances définies par la composante pour la 2nde session. Les modalités de 2nde session peuvent être différentes de celles de la 1ère session (durée, type d'épreuve, passage en contrôle terminal à 100% en 2nde session...). Les modalités de contrôle des connaissances de 2nde session sont accessibles sur le site de l'UFR STAPS et affichées dans la composante.

L'étudiant ne peut choisir la meilleure des deux notes finales obtenues dans un élément constitutif d'UE ou dans une UE entre les deux sessions. La note finale obtenue en 2nde session dans un élément constitutif d'UE ou dans une UE est seule prise en compte.

L'étudiant ne peut renoncer à une note finale d'élément constitutif d'UE ou d'UE supérieure à 10/20 pour améliorer ses résultats.

Cas particulier des APSA :

- Si à l'issue de la 1ère session, la note moyenne d'une APSA (théorie + pratique) est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant ne peut repasser ni la théorie ni la pratique.
- Si l'enseignement des APSA est non validé en 1ère session (c'est-à-dire Moyenne théorie APSA + Pratiques APSA < 10/20), voir tableau ci-dessous :

Pratique	Théorie
Les notes de pratique sont conservées, entre la 1ère et la 2nde session.	L'étudiant doit recomposer

Progression – Ajourné autorisé à continuer

La poursuite des études dans l'année supérieure immédiatement consécutive est de droit pour les étudiants ayant validé :

- 8 UE sur 10 (ou 1 semestre + 3 UE) en L1 et dans les mentions APAS, ES et ESPM,
- 8 UE sur 10 dans les mentions EM et MDS,

Un étudiant ayant validé la L2 ne peut prétendre poursuivre ses études en Licence 3 si la L1 n'est pas validée. La validation des UE des quatre premiers semestres (soit 120 crédits) entraîne de droit la délivrance du diplôme de DEUG STAPS.

Pour un AJAC (ajourné, autorisé à continuer) L2-L3, l'obtention du diplôme est conditionnée à la validation de la L2 **et** de la L3.

Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont disponibles sur l'intranet étudiant du site de l'UFR STAPS et affichées dans les locaux de l'UFR (2ème étage du bâtiment Sciences 2).

Les MCC indiquent la nature des épreuves, leur durée, les coefficients et les crédits ECTS affectés à chaque unité d'enseignement et enseignement.

Sessions d'examens

Une session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre et un jury est organisé à l'issue de chaque session d'examen. Une année non validée en 1ère session donne droit à la présentation à la 2nde session d'examens des UE non validées au cours de l'année.

Les différentes sessions d'examens terminaux se déroulent aux dates prévues par le calendrier universitaire disponible sur le site de l'UFR STAPS – Rubrique scolarité - documents

Absence aux examens

En dehors d'aménagements définis dans le cadre d'un RSE, toute absence, justifiée ou non, aux examens, vaut 0/20. Une absence justifiée sera indiquée en ABJ sur le relevé de notes et une absence injustifiée ABI.

Les régimes spéciaux d'études

L'UFR STAPS met en place un dispositif d'aménagement des assiduités et des modalités de contrôle des connaissances pour les étudiants qui ont un régime spécial d'études. Il s'agit, des étudiants salariés*, des étudiants chargés de famille, des femmes enceintes, des sportifs de haut niveau, des artistes de haut niveau, des étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique, des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, des étudiants élus au sein des conseils d'établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants présentant un handicap, des étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle, des étudiants engagés en volontariat militaire, des étudiants engagés

comme sapeur-pompier volontaire. (**Le régime salarié ne pourra être accordé qu'aux bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime spécial est demandé.*)

Pour bénéficier d'aménagement dans le cadre de leurs études, les étudiants concernés par un régime spécial d'études doivent en faire la demande en complétant le dossier en ligne puis auprès de leurs enseignants.

Les régimes spéciaux d'étude ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sont précisés dans le règlement commun des études de l'établissement.

Pour pouvoir justifier du statut de **sportif de haut ou de bon niveau**, les étudiants doivent déposer en ligne un dossier de candidature auprès du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université. Si la commission d'attribution des statuts de sportif de haut et de bon niveau de l'université leur délivre ce statut, ils pourront ensuite présenter une demande d'aménagement d'études auprès de leur composante, selon les modalités qu'elle aura fixées.

Pour pouvoir justifier du statut d'**artiste de haut niveau**, les étudiants doivent déposer en ligne un dossier de candidature auprès de la DEVE. Si la commission d'attribution des statuts d'artiste de haut niveau leur délivre ce statut, ils pourront ensuite présenter une demande d'aménagement d'études auprès de leur composante, selon les modalités qu'elle aura fixées.

Retrouvez toutes les informations concernant la procédure RSE sur l'intranet étudiant de l'UFR STAPS dans la rubrique « procédures ».

Étudier à l'étranger

L'université de Caen Normandie accueille près de 3 000 étudiants étrangers chaque année, qui représentent près de 120 nationalités. Près de 400 étudiants profitent chaque année des accords d'échange et de coopération que l'université a développé avec plus de 350 établissements étrangers dans 50 pays à travers le monde. Depuis le 1er janvier 2014, UNICAEN est détentrice de la charte Erasmus+.

L'UFR STAPS de l'université de Caen Normandie participe à cette ouverture sur le monde, en vous proposant de faire des stages ou d'étudier à l'étranger, ou de venir étudier à Caen.

Contact : Elodie PARISSE– 02 31 56 72 65 – elodie.parisse@unicaen.fr

Le Département de Sportif de Haut Niveau

Vous êtes **étudiant à l'Université de Caen Normandie**?
Vous vous **entrainez au minimum 4 fois par semaine**?
Vous pratiquez au **niveau national, international** ou faites partie d'un **centre de formation** d'un club local ?
Candidatez au statut de sportif de haut ou bon niveau universitaire, si vous l'obtenez, dans le cadre du Régime spécial Etudiant (RSE), il vous permettra de concilier plus facilement pratique sportive et études supérieures !

Comment l'obtenir ? Pour candidater à ce statut d'athlète de haut niveau, vous devez remplir le dossier en ligne **à partir du jeudi 6 juin 2024 et avant le 8 septembre 2024 à minuit.**
(Si vous souhaitez candidater à un logement CROUS, le dossier doit être envoyé avant le 7 juillet 2024).

Contact : Thierry Blanluet – thierry.blanluet@unicaen.fr

Calendrier universitaire

Le calendrier universitaire est disponible sur le site de l'UFR STAPS dans la rubrique Documents (Scolarité > Documents)

Le calendrier universitaire fixe les périodes d'activités de formation, d'examens et de congés.

Inscriptions

Lors de votre inscription administrative, vous devrez remettre en ligne un certificat médical de non contre-indication à la pratique des APSA, la durée de validité de ce certificat est de 3 ans.

L'inscription administrative est obligatoire, aucun étudiant ne pourra se présenter aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

Les informations concernant les conditions et les dates pour l'inscription administrative, sont disponibles sur le site de l'UFR STAPS et sur le site de l'université de Caen.

La scolarité effectuera les inscriptions pédagogiques pour l'année universitaire 2023-2024, ce qui vous permettra d'accéder à vos emplois du temps. Une fois l'inscription administrative faite, les étudiants n'ont plus de démarche à faire.

Réussir en licence : dispositifs

Deux dispositifs relèvent de l'accompagnement à la réussite à l'UFR STAPS de Caen :

- Le tutorat, effectué à la BU Campus 2, consiste en un accompagnement méthodologique à l'utilisation des ressources documentaires et une aide au travail, sur les contenus disciplinaires, sur sollicitation de l'étudiant et dans la limite des compétences des étudiants-tuteurs,
- Le second dispositif concerne les étudiants volontaires pour être accompagnés par un enseignant référent, suivre des TD de remédiation (contenus disciplinaire, méthodologique, psychologique), réalisés par deux enseignants, au fil de l'eau de l'année universitaire et assister aux séances préparant la seconde session.

S'informer dans l'UFR et sur le Web

Vous pouvez vous informer :

- Grâce à votre boite mail UNICAEN Zimbra
- Grâce aux affichages sur les panneaux de l'UFR STAPS, auprès de la scolarité (emplois du temps, MCC, calendrier universitaire, règlements, offres d'emplois et de stages...)
- Grâce au site internet et intranet de l'UFR
- Grâce à votre ENT
- Auprès des équipes administratives, pédagogiques et de la direction

Vie numérique

L'Université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Votre compte numérique est la clé de votre accès à l'univers numérique UNICAEN.

Lien d'accès catalogue des services numériques : https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service

Le compte numérique permet d'accéder aux différents services proposés par l'université :

- Une messagerie électronique,

- Des ressources pédagogiques en ligne,
- Des ressources documentaires en ligne,
- Des services de scolarité en ligne,
- L'accès au réseau Wifi,
- L'utilisation des ordinateurs en libre-service

Confidentialité – Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Pensez à fermer votre session, après l'utilisation d'un poste de travail de l'université.

Pour plus d'information : https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-numerique/compte-numerique/

Messagerie Unicaen – Zimbra

Chaque étudiant dispose d'une adresse mail UNICAEN qui est automatiquement créée lors de son inscription administrative. C'est cette adresse mail que vous devez obligatoirement utiliser pour vos échanges avec le personnel administratif et enseignant de l'université.

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie UNICAEN Zimbra. Les étudiants sont donc invités à consulter quotidiennement leur messagerie.

Votre messagerie vous permet également de consulter votre emploi du temps universitaire et de le partager, et de partager des dossiers.

Tous les enseignants de l'Université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr

Documentation : https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service/gestion-fiche/afficher/671?lang=fr&public=2

Plateforme de formation en ligne - ECAMPUS

La plateforme ECAMPUS est un service vous permettant d'accéder aux cours en ligne auxquels vous êtes inscrits pédagogiquement.
Elle permet :

- Maintenir le lien entre enseignants et étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé...)
- Diffuser des ressources pédagogiques,
- Proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre...)
- Assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme,
- Adapter les modalités d'évaluation à distance

Espace numérique de travail - ENT

L'Espace Numérique de Travail vous permet de :

- Consulter en ligne votre dossier étudiant,
- Consulter vos notes et résultats,
- Éditer un certificat de scolarité,
- Consulter votre messagerie UNICAEN Zimbra,
- Accéder à la plateforme Ecampus,
- Stocker des documents,
- Gérer votre Léocarte.

Léocarte

La Léocarte est une carte multiservice délivrée à chaque étudiant et personnel de l'université. Elle sert à :

- Attester de votre statut étudiant,
- Carte d'emprunt dans les bibliothèques universitaires,
- Associée à votre compte IZLY, elle sert de carte de paiement pour :
    - Payer vos repas aux restaurants universitaires,
    - Payer dans les distributeurs automatiques (boissons, aliments...)
    - Payer les impressions,
- Utiliser les copieurs de l'université (scans, photocopies, récupération des impressions),
- Une fois activée, elle sert de carte européenne dans 9 pays (Allemagne, Espagne, France, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, et Portugal).

Sur l'application SGC (sgc.unicaen.fr), vous pouvez :

- Activer sa Léocarte pour pouvoir utiliser les différents services,
- Activer sa Léocarte pour qu'elle devienne une carte européenne,
- Désactiver sa Léocarte en cas de perte ou de vol,
- Réactiver votre Léocarte,
- Faire une demande de renouvellement de Léocarte en cas de perte.

Les associations étudiantes de l'UFR STAPS

2APES

L'association 2APES est l'association étudiante qui représente la filière APAS (Activités Physiques Adaptées et Santé). Les membres du bureau sont majoritairement des étudiants de Master 1 et Master 2 APAS. Chaque année, il y a un renouvellement du bureau en raison de la fin des études des étudiants en M2.

Coordonnées :

2APES

Bureau S3 077, Bâtiment Sciences 2, Campus 2

2apescontact@gmail.com

Facebook : 2APES

2APES a deux missions principales :

- **La cohésion entre les étudiants APAS** : celle-ci se fait grâce à la vente de vêtements à l'effigie de la filière et de l'association, grâce à des journées sportives de cohésion ainsi que des soirées APAS et la remise des diplômes
- **La création de projet et l'accompagnement de projets étudiants** : durant l'année universitaire, 2APES intervient sur plusieurs évènements tels que les Rencontres Handivalides, salon de l'étudiant, JNSH… ainsi que sur des projets étudiants en fournissant des contacts, des financements ou des conseils (projets dans le cadre d'un cours, d'un stage ou autres initiatives)

BDE STAPS Caen

Le Bureau des Etudiants STAPS CAEN est une association composée d'étudiants de licence et master de l'UFR STAPS de Caen.

Coordonnées :

BDE STAPS Caen

Bureau S3 078, Bâtiment Sciences 3, Campus 2

President.bdestapscaen@gmail.com

Facebook : BDE STAPS Caen

Twitter : @bdestapscaen

Instagram : @bde_staps_caen

Les objectifs principaux du BDE sont :

- **Défendre les intérêts et les droits des étudiants** en les représentant auprès de l'UFR ainsi que de l'Université de Caen Normandie
- **Apporter une aide à la réussite universitaire**, en soutenant les étudiants, notamment dans leurs démarches administratives
- **Mise en place de projets d'Orientation et d'Insertions Professionnels (OIP),** présence de l'association au salon STUDYRAMA et au Salon de l'Orientation afin de renseigner les lycéens sur les formations STAPS
- **Mettre en place des temps d'échange** entre les étudiants et les anciens étudiants pour faciliter la diffusion d'information sur le monde professionnel
- **Mettre en place des projets** divers tels que la création d'une ligne de vêtement STAPS, des tournois sportifs, des journées de sensibilisation
- **Adhérer** à la Fédération des Campus Bas-Normands (FCBN) et à l'Association Nationale des Etudiants en STAPS (ANESTAPS) qui œuvrent pour la défense des droits et des intérêts des étudiants à différentes échelles.

ERGO CAEN

L'association Ergo Caen est l'association qui représente la filière ergonomie (licence ESPM et master ergonomie). La direction du bureau est assurée par des étudiants du master, et nécessite l'implication d'étudiants de M1 afin d'assurer la continuité de celle-ci.

Coordonnées :

Instagram : @ergocaen

Linkedin : company/ergo-caen

Les enjeux et les missions de l'association sont :

1. La cohésion entre étudiants de la filière ergo : l'association organise différents événements à destination de l'ensemble des étudiants de la filière ergonomie (soirées d'intégration, journées de cohésion, remise des diplômes, vente de vêtements et goodies à l'effigie de la filière ergonomie…).
2. Le développement de projets étudiants : l'association aide les étudiants dans la conduite de leurs projets, en les subventionnant (sous certaines conditions et avec l'accord des membres du bureau), par le biais de leurs contacts, ou simplement en apportant des conseils.
3. La promotion de l'ergonomie : durant l'année scolaire, l'association propose des événements permettant de mettre en avant l'ergonomie sur le campus ou en dehors (journée de l'ergonomie, sensibilisation dans des espaces publics …). L'association a pour but, également, de se rapprocher le plus possible du monde de l'entreprise sur le bassin Caennais afin de promouvoir le Master ergonomie dans l'optique de faciliter la recherche de stages et d'alternances pour les étudiants.

Les services ressources

Services ressources	QR Code
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) *Candidater, inscription, réinscription* Dispositifs spécifiques : - *Année de césure* - *Engagement étudiant* - *Prénom d'usage* - *Régime spécial d'études* - *Dispositif de saisine du recteur de région académique « Trouver mon Master »*	
Relais Handicap-Santé *Accueil, mise en place d'aménagement, accompagnement* *Guide de l'étudiant en situation de handicap ou avec un problème de santé*	
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) *Examens de santé, consultations spécialisées*	
Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) *Calendriers, horaires, activités par campus, actualités*	
Département de Haut ou Bon Niveau *Candidature, professeurs référents, centres d'entraînements sportifs universitaires*	

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) *Logements, bourses, restauration, action sociale/santé*	
Espace Orientation Insertion (EOI) *Accueil, information, accompagnement*	
Carré international *Partir à l'étranger, venir étudier à Caen*	
Bibliothèque Universitaire (BU) *Catalogue, accueil, fonds, évènements, culture, ressources, information*	
Maison Des Etudiants (MDE) *Culture, projets, associations, engagement, initiatives étudiantes*	
Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SUFCA) *Formation tout au long de la vie, projet professionnel, compétences, formation continue, accueil, information, accompagnement*	

VISITEZ NOS CAMPUS VIRTUELLEMENT

LES LIEUX DE COURS

Plan du campus 2

Pour les déplacements liés aux APSA, privilégiez le covoiturage et faites preuve de solidarité !

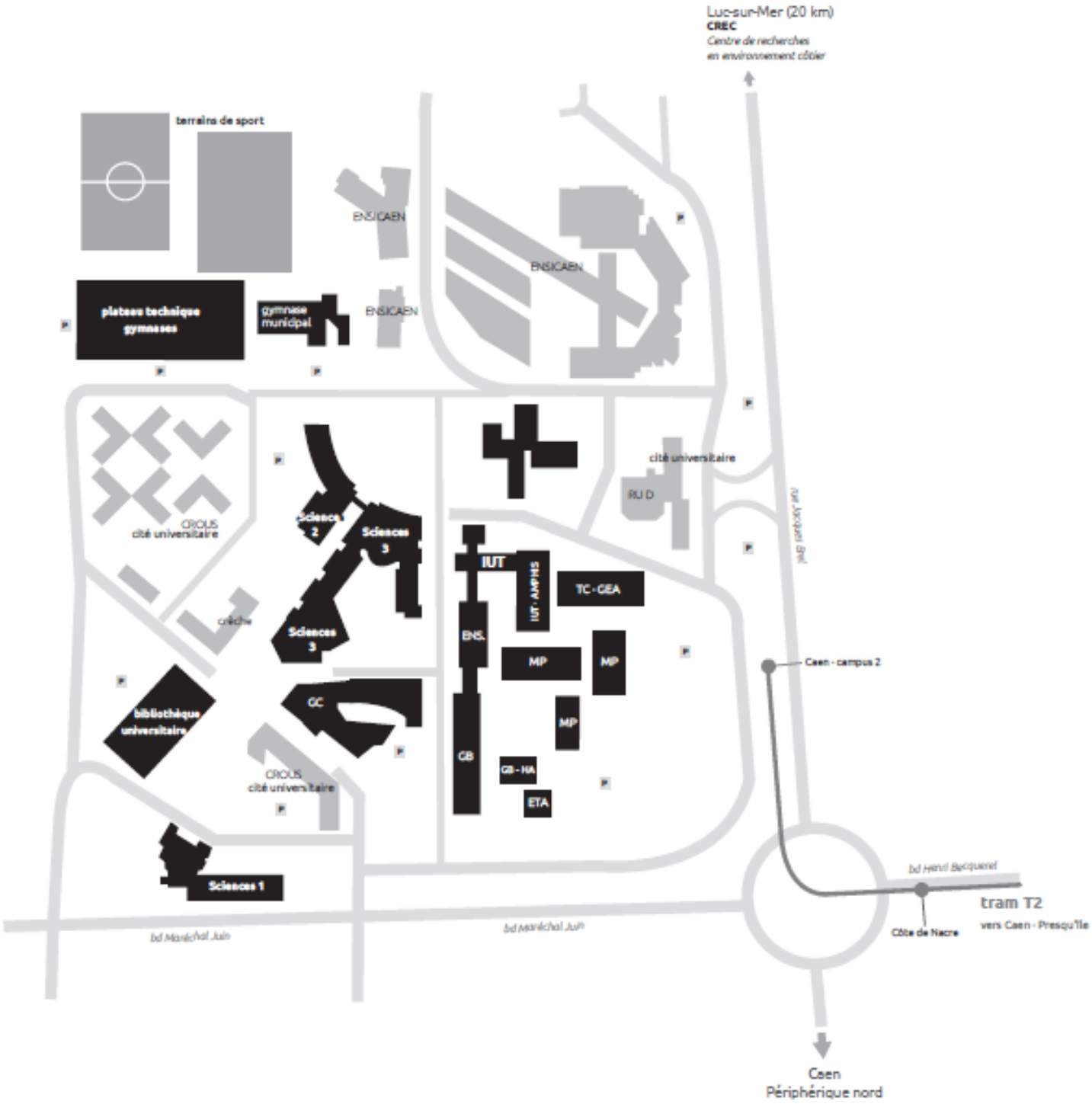

Les lieux de cours au campus 2

ESIX NORMANDIE

- dpt. Agroalimentaire
- dpt. Mécatronique

accueil	Sciences 1

IUT GRAND OUEST NORMANDIE

PÔLE DE CAEN

- GB dpt. Génie biologique
- GC dpt. Génie chimique, génie des procédés
- GEA dpt. Gestion des entreprises & des administrations
- MP dpt. Mesures physiques
- TC dpt. Techniques de commercialisation

accueil	IUT

UFR DES SCIENCES

accueil	Sciences 3

UFR STAPS

accueil	Sciences 2

AMPHITHÉÂTRES & SALLES	BÂTIMENT
amphithéâtre 043	Sciences 3
amphithéâtre 044	Sciences 3
amphithéâtre 045	Sciences 3
amphithéâtre 049	Sciences 3
amphithéâtre 057	Sciences 3
amphithéâtre 500	Sciences 3
amphithéâtre Augustin-Louis CAUCHY	Sciences 1
amphithéâtre GC	IUT - GC
amphithéâtre Georges CHARPAK	IUT - AMPHIS
amphithéâtre Josette TRAVERT	IUT - AMPHIS
amphithéâtre Philippe CONTÉ - VI 051	Sciences 1
amphithéâtre Urbain LE VERRIER - VI 054	Sciences 1
amphithéâtre Pierre VARIGNON	IUT - GC
salle des actes - 305	Sciences 3

SALLES D'EXAMEN	BÂTIMENT
salle 102	IUT - ENS.
salle 202	IUT - ENS.
salle 220	IUT - GB
salle GC	IUT - GC

AUTRES LIEUX	BÂTIMENT
Espace technologique alimentaire	ETA
Hall alimentaire	IUT - GB - HA
Maison du doctorat	Sciences 3

PC Sécurité : 02 31 56 74 94 **Sciences 3**

RETROUVEZ PLUS D'INFOS SUR UNICAEN.FR

Le gymnase de l'avant-garde

Adresse : 6 rue du Petit Clos Saint-Marc, 14000 Caen

Itinéraire à pieds :

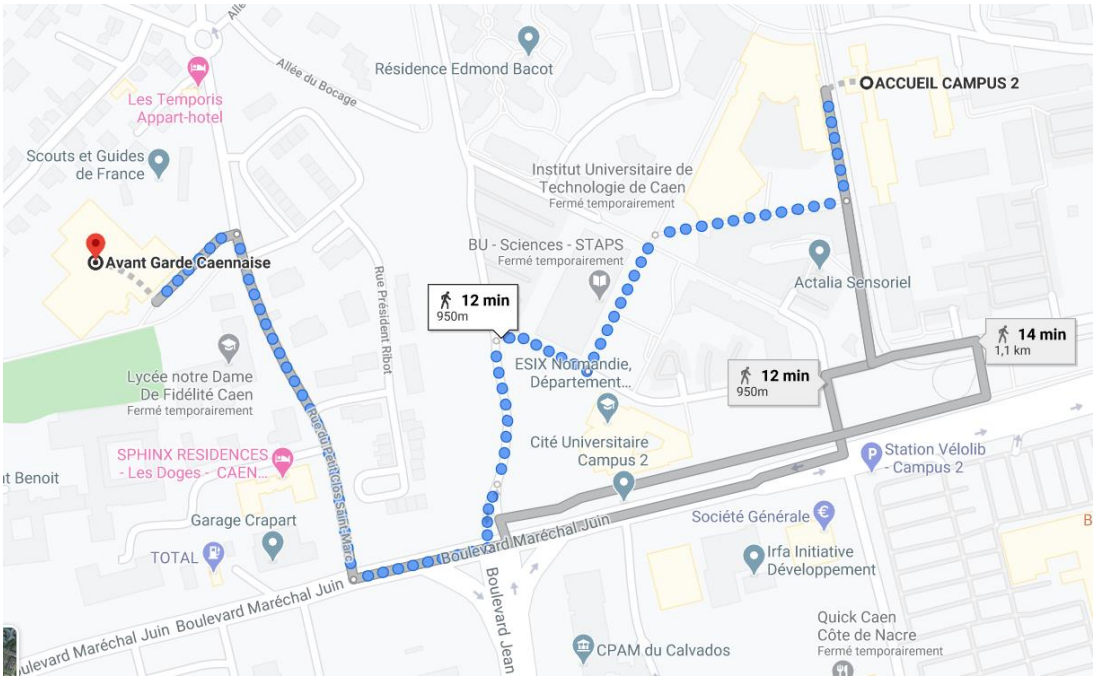

Le SUAPS

Adresse : Esplanade de la Paix, CS 14032 Caen Cedex 5

Itinéraire en tram : Campus 2 > CROUS SUAPS

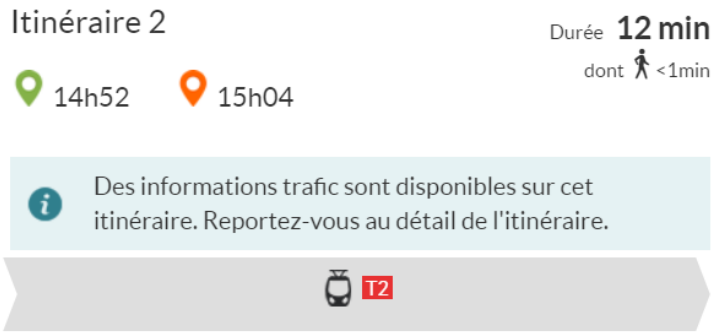

Le SUAPS

Itinéraire en voiture :

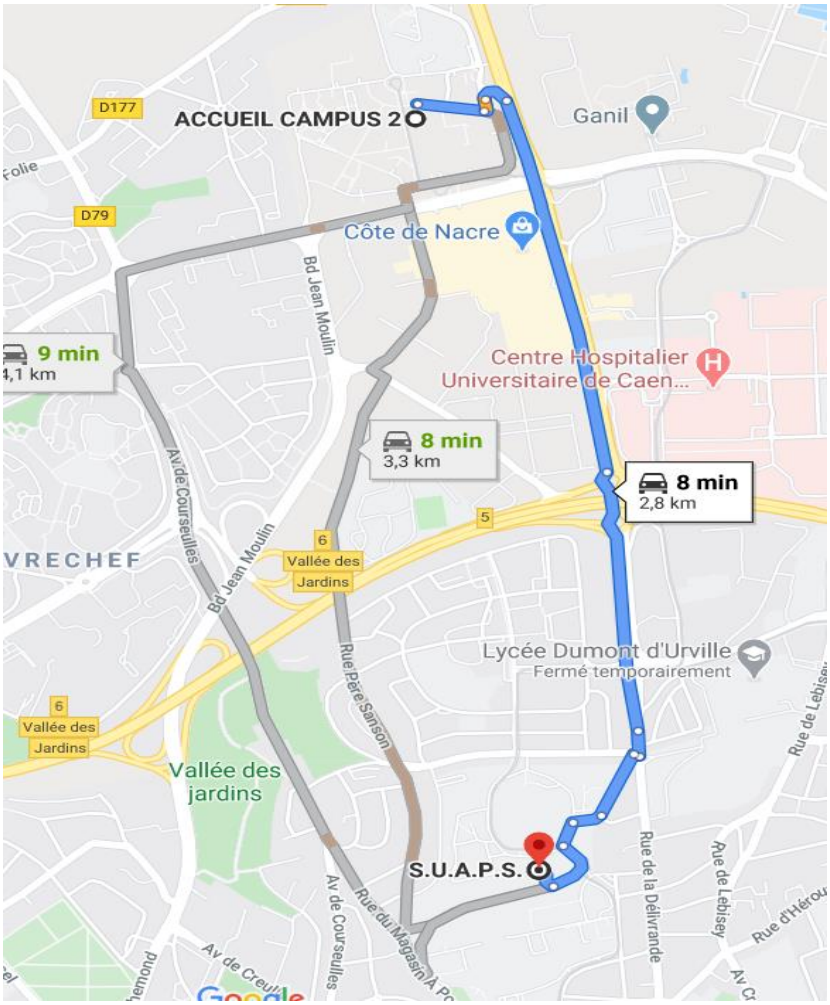

Le PFRS

Adresse : 2 rue des Rochambelles, 14000 Caen

Itinéraire à pied :

Itinéraire en tram : Campus 2 > PFRS

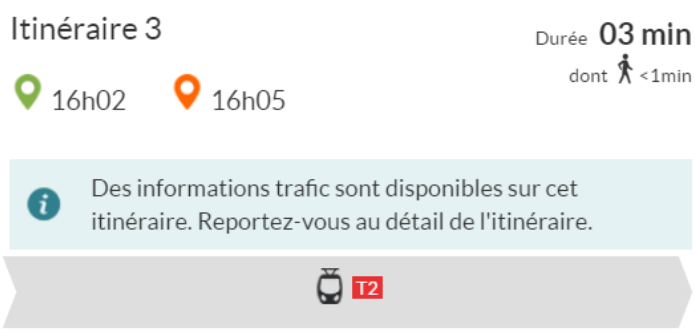

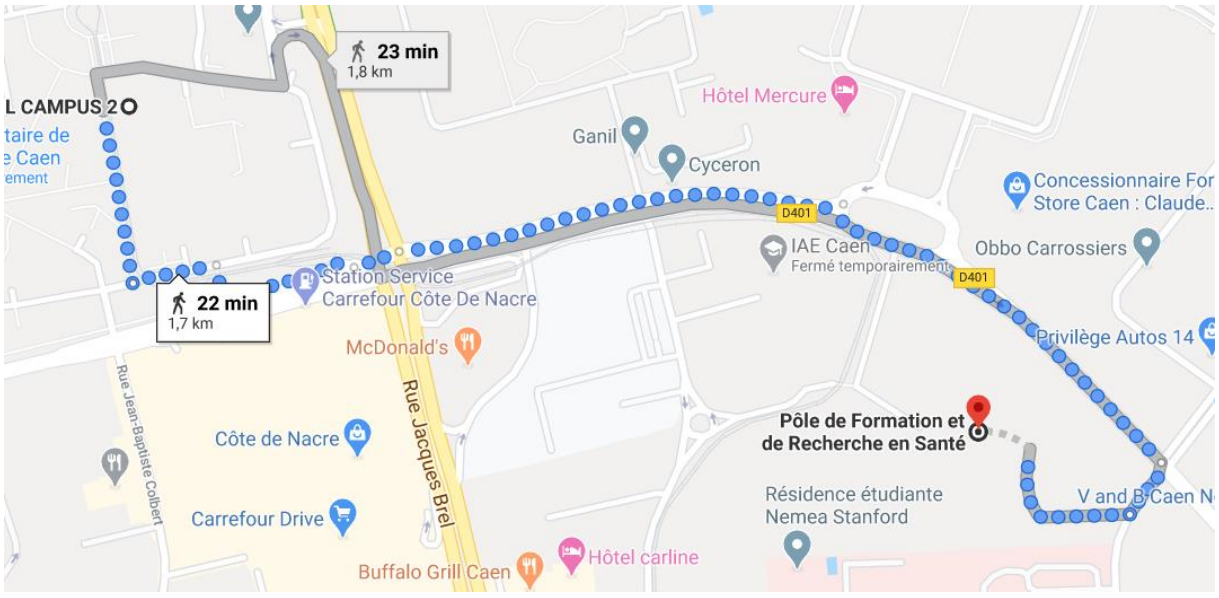

Plan des campus de Caen

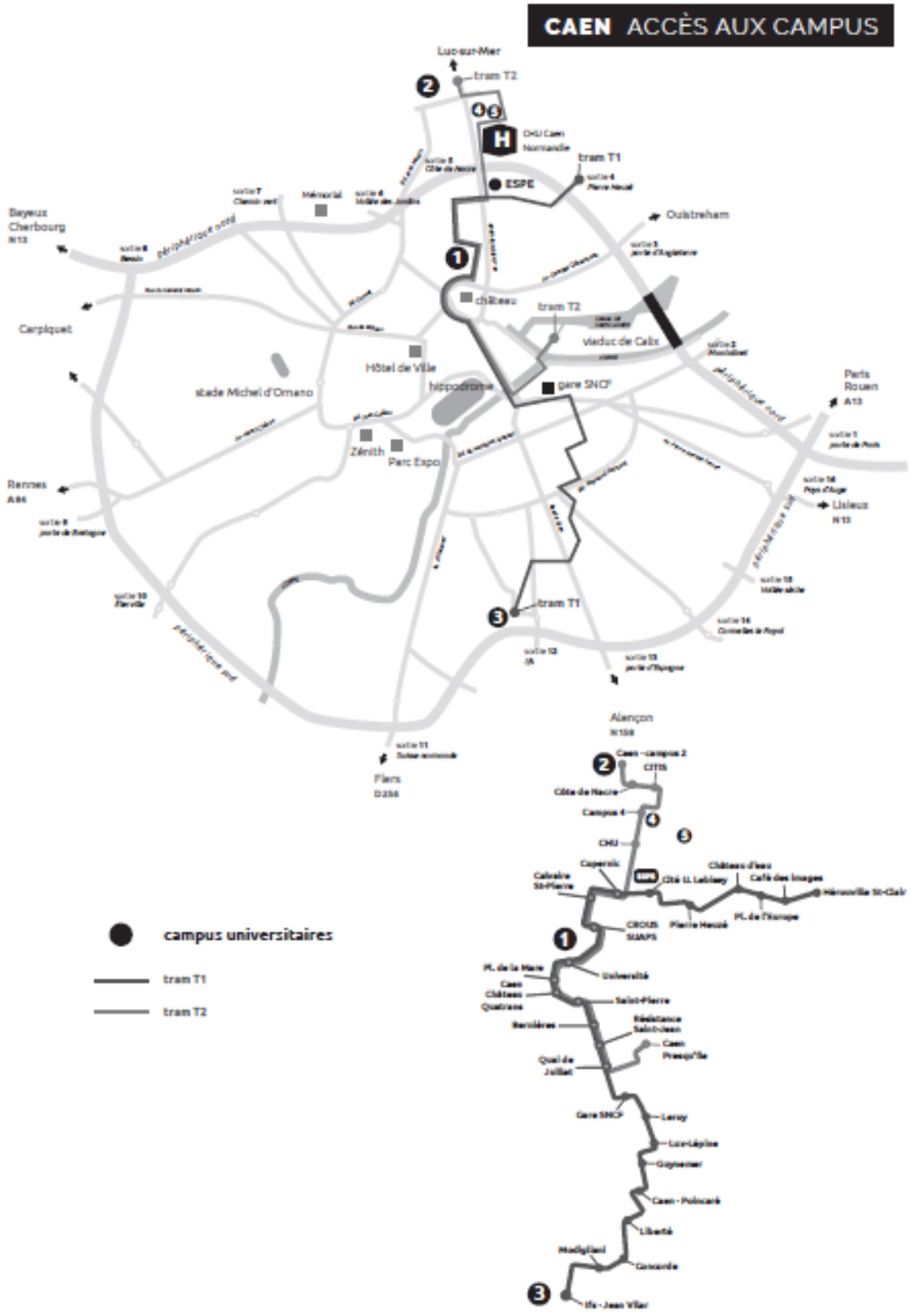

FAQ

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE	
J'ai perdu mon identifiant et/ou mon mot de passe de mon compte numérique.	*Procédure identifiant oublié* *Procédure mot de passe oublié*
Comment trouver un certificat de scolarité / mon contrat pédagogique ?	*Vous trouverez tous les documents relatifs à votre scolarité sur votre ENT, pour cela vous devez :* *Vous connectez > mon dossier étudiant > documents relatifs à la scolarité > certificat de scolarité/contrat pédagogique*
Je suis devenu boursier, comment obtenir un remboursement des frais d'inscriptions ?	*Toutes les demandes de remboursement se font en ligne :* *1) Vous faire rembourser de la CVEC à hauteur de 100€ via le lien suivant : https://cvec.etudiant.gouv.fr/* *2) Vous faire rembourser les frais d'inscriptions à hauteur de 170€ via le lien suivant : https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/informations-pratiques/annulation-remboursement-dune-inscription-administrative/*
La formation ne me plaît pas, puis-je annuler mon inscription et/ou me réorienter en cours d'année ?	*En cas d'abandon, il faut prévenir le service de la scolarité.*

L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE	
Comment faire mon inscription pédagogique ?	*L'inscription pédagogique est faite à la rentrée par les gestionnaires de scolarité pour l'année universitaire 2023-2024.*
Qu'est-ce que le contrat pédagogique ?	*C'est un contrat défini entre vous (étudiant) et l'Université de Caen Normandie.*
J'ai mon contrat pédagogique, que dois-je en faire ?	*Vous devez impérativement déposer votre contrat pédagogique signé auprès de votre gestionnaire de scolarité dès le début de l'année.*

LA CARTE ÉTUDIANTE	
Comment obtenir ma carte étudiante (Léocarte) ?	*Vous devez vous rendre sur le site sgc.unicaen.fr muni de vos identifiants. Vous devez ajouter une photo, enregistrer.* *Vous recevrez un mail lorsque celle-ci sera étudiée, puis un autre mail vous informant qu'elle est disponible à la scolarité. A la réception de votre carte, vous devez impérativement retourner sur le site afin d'activer votre carte, sans quoi vous ne pourrez l'utiliser.*
Je souhaiterai imprimer des documents, comment faire ?	*Vous avez des imprimantes mises à disposition des étudiants un peu partout sur le campus et à la BU.* *A l'aide de votre Léocarte, vous pouvez imprimer tout type de documents directement sur ces dernières.* *Vous pouvez utiliser Papercut : https://impression.unicaen.fr/user*

J'ai perdu ma Léocarte, que dois-je faire ?	*Vous devez vous rendre sur le site sgc.unicaen.fr muni de vos identifiants puis vous devez désactiver votre carte perdue et faire une nouvelle demande de carte. Vous recevrez alors un mail pour vous dire que votre carte est disponible à la scolarité dans un délai de 5 jours environ.* *Si vous aviez de l'argent sur votre carte perdue, le transfert se fera automatiquement sur votre nouvelle carte.*
Je suis redoublant, comment mettre ma carte à jour ?	*Vous pouvez vous rendre au bureau S2-246c (2ème étage du bâtiment Sciences 2) afin que l'on vous l'actualise.*

LES EMPLOIS DU TEMPS	
Comment consulter mon emploi du temps ?	*Vous avez deux possibilités pour consulter votre emploi du temps :* *1) Dans les vitrines de la scolarité (situées dans le bâtiment Sciences 2 au 2ème étage)* *2) Sur votre boite mail étudiante Zimbra* *Information : vous pouvez synchroniser vos emplois du temps sur vos téléphones.*
Je ne vois pas mon emploi du temps sur Zimbra	*L'emploi du temps est visible une fois que l'inscription pédagogique est effectuée. Les premières semaines de cours seront affichées sur le site internet de l'UFR et en format papier dans les vitrines de la scolarité.* *1) Pensez à faire la mise à jour depuis un ordinateur* *2) Si le problème persiste : ce peut être un problème informatique : patientez, cela reviendra à la normale très prochainement.* *3) Si vous constatez que le problème persiste plus de 48h, vous pouvez contacter le service informatique de l'université à l'adresse mail suivante : dsi.supportc2@unicaen.fr*
Je ne vois pas un ou plusieurs cours sur mon emploi du temps Zimbra	*Ceci est un problème lié à votre inscription pédagogique ou une erreur de paramétrage, vous devez vous rapprocher de votre gestionnaire de scolarité.*

LES EXAMENS ET RÉSULTATS	
Vais-je recevoir une convocation pour les examens ?	*Vous serez informés des examens via les panneaux d'affichage et recevrez par mail le calendrier des examens, qui vaut pour convocation.* *Les étudiants ayant besoin d'une convocation individuelle peuvent en faire la demande auprès de leur gestionnaire de scolarité.*
Quel délai pour être informé d'un examen ?	*Vous serez averti 15 jours avant le début des examens.*
Comment bénéficier d'aménagement dans le cadre des examens ?	*La procédure pour bénéficier d'aménagement dans le cadre des examens est disponible sur le site de l'UFR STAPS dans la rubrique « Vie étudiante ».*
Comment obtenir mon relevé de notes ?	*Votre relevé de notes vous sera envoyé directement sur votre boîte mail étudiante la semaine suivant les jurys.*

Que signifient session 1 et session 2 ?	*A l'Université, vous avez les examens du premier semestre (décembre) et les examens du second semestre (avril). Ce sont les examens de la 1ère session. C'est votre première « chance » pour valider votre année.* *Si vous n'avez pas validée votre année à l'issue de cette 1ère session, on vous propose des rattrapages (juin/juillet) que l'on appelle la session 2.*
Quels enseignements dois-je repasser en session 2 ?	*Vous devez passer aux rattrapages tous les EC non validés (moins de 10/20) des UE non validées.*
Est-ce que je conserve la meilleure note après mon passage en session 2 ?	*Non, seule la note de session 2 est conservée.* *Si vous ne vous présentez pas à une épreuve, vous obtenez une absence injustifiée (ABI) sur votre relevé de notes, ce qui équivaut un 0/20.*
Avec quels documents dois-je me présenter aux examens ?	*Vous devez venir muni de votre carte étudiante et le cas échéant d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour), toute absence de justificatif officiel d'identité vaut un refus d'entrée en salle d'examens.*
Puis-je consulter mes notes en ligne ?	*Oui, elles sont disponibles sur votre ENT dans la rubrique « notes et résultats ».* *Attention : les notes définitives ne seront connues qu'après délibération du jury.* *Le document faisant foi est le relevé de note officiel signé du directeur.*

QUESTIONS DIVERSES	
Je souhaite faire un stage en L1, est-ce possible ?	*Non, vous ne pouvez pas faire de stage en L1.* *L'Université délivre des conventions de stage à partir de la L2.*
Je souhaite changer de groupe en début d'année, est-ce possible ?	*Non, pour des raisons d'organisation, il n'est pas possible de changer de groupe en début d'année.*
Est-ce possible de changer d'APSA de de polyvalence en L1 et en L2 ?	*Pour des raisons d'organisations, vous ne choisissez pas vos APSA de polyvalence en L1 et L2. Il n'est donc pas envisageable que vous puissiez changer d'APSA même en début d'année.*
Est-ce possible de changer de spécialité APSA ?	*Il est possible de demander un changement de spécialité entre le S3 et le S4, ou entre la L2 et la L3. L'enseignant de la spécialité demandée doit être consulté par l'étudiant. Un formulaire est à retirer auprès de la scolarité.*
Je suis dispensée de sport pendant plusieurs semaines, que faire ?	*Il est nécessaire de présenter aux enseignants le certificat médical de dispense. Et de téléverser sur l'application dédiée le document sous 48h.* *La procédure est disponible sur l'intranet étudiant de l'UFR STAPS dans la rubrique « Procédures ».* *Attention, une dispense de sport ne vaut pas pour dispense d'assiduité, même dispensé, votre présence en cours de pratique reste obligatoire.*

Je ne peux pas être présent à un TD/TP que faire ?	*Il vous faut prévenir votre enseignant et prévenir la scolarité en y déposant un justificatif d'absence sous 48h.*
Je rencontre des difficultés méthodologiques et/ou des difficultés dans certains enseignements.	*Des séances de tutorat sont proposées pour tous les étudiants de licence qui en ressentent le besoin.* *Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'UFR STAPS dans la rubrique « Réussir ses études en STAPS »* *Vous pouvez contacter les étudiants tuteurs à cette adresse : tutorat.staps@unicaen.fr*

Sigles

ABI : Absence injustifiée

ABJ : Absence justifiée

AJAC : Ajourné Autorisé A Composer

APAS : Activités Physiques Adaptées et Santé

APSA : Activité Physique Sportive et Artistique

BBB : Big Blue Bottom

BU : Bibliothèque Universitaire

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVEC : Contribution Vie Etudiante et de Campus

DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales

DEVE : Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

DHBN : Département Haut Bon Niveau

EC : Elément Constitutif

ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System

EM : Education Motricité

ENT : Espace Numérique de Travail

EOI : Espace Orientation et Insertion

ES : Entrainement Sportif

ESPM : Ergonomie du Sport et Performance Motrice

IA : Inscription Administration

IP : Inscription Pédagogique

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

MDE : Maison de l'Etudiant

MDS : Management Du Sport

PFRS : Pôle des Formations et de Recherche en Santé

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

RSE : Régime Spécial d'Etude

RU : Restaurant Universitaire

SGC : Système de gestion des cartes

SHBN : Sportif de Haut ou Bon Niveau

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

UE : Unité d'Enseignement

UFR : Unité de Formation et de Recherche